INSTITUTIONS RÉPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL (IRP) : MODE D'EMPLOI

ASS-08

OBJECTIFS :
À l'issue de cette action de formation, le participant sera capable :
- de clarifier les rôles et les missions de chaque instance,
- de prévenir les conflits et d'éviter les contentieux,
- d'établir et de faire vivre un dialogue social efficace.

PERSONNES CONCERNÉES :
Dirigeants, responsables des ressources humaines, directeurs administratif et financier appartenant à une entreprise de plus de 10 salariés.

PRÉ-REQUIS :
Être dans une démarche d'optimisation du dialogue social.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES :
Apports théoriques et pratiques basés sur l'expérience concrète de chaque participant et sur des exercices pratiques.

MATÉRIEL NÉCESSAIRE :
Fournitures de bureau.

DATES 2013 :
Le 18 novembre

COÛT (H.T.) :
350 €

DURÉE :
1 jour - 7 heures (8h30-16h30)

LIEU :
PARIS (75)

> VOIR AUSSI...
Le cycle 2 de la direction.
L'offre "Optimiser l'organisation / la gestion de son entreprise et des affaires".

> LE +
Formation animée par Fanny DUSSERRE, conseiller droit social du GCCP.

> NOTA
Cette formation vous permettra de mieux connaître la réglementation et de mettre en oeuvre des dispositions pour être en conformité. DIF possible.

> VOTRE CONTACT
Laetitia COURBARON
01 40 55 14 26
lcourbaron@afortech.com

CONTENU :

LA NOTION DE REPRÉSENTATION DU PERSONNEL ET LES RÈGLES JURIDIQUES APPLICABLES :

• la pluralité des institutions représentatives et le partage des rôles,

• la qualité du dialogue social, les risques et les intérêts.

LA MISE EN PLACE DES INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL :

• les seuils d'effectifs,

• l'organisation des élections professionnelles.

LES ATTRIBUTIONS SPÉCIFIQUES DE CHAQUE INSTANCE.

LE FONCTIONNEMENT DES IRP :

• les réunions,

• les moyens d'action des différents IRP.

LES RÈGLES LIÉES À L'EXERCICE DES MANDATS.